Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261019-DEL221-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-BC-035

Séance du 19 octobre 2026

Membres en exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 13 octobre 2026

Le 19 octobre 2026 à 18 h 00, le bureau communautaire – dûment convoqué le 13 octobre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle multifonctions - SAINT FREGANT, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, Mme Claudie BALCON, M. Jean-Louis BONDU, M. Xavier FRANQUES, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, M. René PAUGAM, M. Yann TOUDIC

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MEMBRES ABSENTS :
M. Louis BEAUGENDRE, M. Christophe BÈLE, M. Pierre GUIZIOU, Mme Sandra ROUDAUT

Secrétaire de séance : Philippe MASQUELIER

ECONOMIE : renouvellement de la convention de partenariat entre la CLCL et la Chambre d'agriculture de Bretagne

L'agriculture du territoire doit faire face à de nombreux défis : renouvellement des générations, attractivité des métiers, qualité de l'eau, transitions énergétiques, adaptation au changement climatique...

Conscientes du rôle majeur de l'agriculture dans l'aménagement et l'économie du territoire, ainsi que de la nécessité de maintenir une agriculture forte dans sa diversité, socialement viable et écologiquement responsable, **la Communauté Lesneven Côte des Légendes et la Chambre d'agriculture de Bretagne (représentée par le Territoire de Brest) ont signé une première convention de partenariat en 2018, renouvelée en 2022.**

La volonté des deux parties de poursuivre le travail engagé se concrétise aujourd'hui par la signature d'une nouvelle convention pour la période 2026-2032, autour des ambitions suivantes :

- **Développer une vision commune des enjeux agricoles à prendre en compte dans les politiques communautaires**, en cohérence avec les orientations de la profession.
- **Préserver la ressource non renouvelable que constituent les terres agricoles**.
- **Permettre le développement d'une activité économique agricole répondant à la diversité des attentes** des agriculteurs et des habitants.
- **Accompagner les agriculteurs dans les transitions** environnementales, climatiques et sociétales.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261019-DEL221-DE

- **Contribuer à la valorisation du cadre de vi**e et au partage harmonieux du territoire.

Par la mise en œuvre d'actions concrètes, **la poursuite de ce partenariat vise à renforcer l'animation, la coopération et la mise en réseau des acteurs du territoire autour de ce pilier essentiel de notre économie qu'est l'agriculture.**

Ce partenariat s'articulera autour des cinq thèmes suivants :

- **Vivre ensemble sur le territoire**
- **Économie agricole**
- **Emploi et attractivité des métiers**
- **Urbanisme et aménagement foncier**
- **Environnement**

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture et à la mettre en application.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	11	
Pour	11	M. Pierre ABAUTRET, Mme Claudie BALCON, M. Jean-Louis BONDU, M. Xavier FRANQUES, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, M. René PAUGAM, M. Yann TOUDIC
Contre		
Abstention		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

